



LES CAHIERS du Service Public

Quel syndicalisme pour les agences de l'eau ?

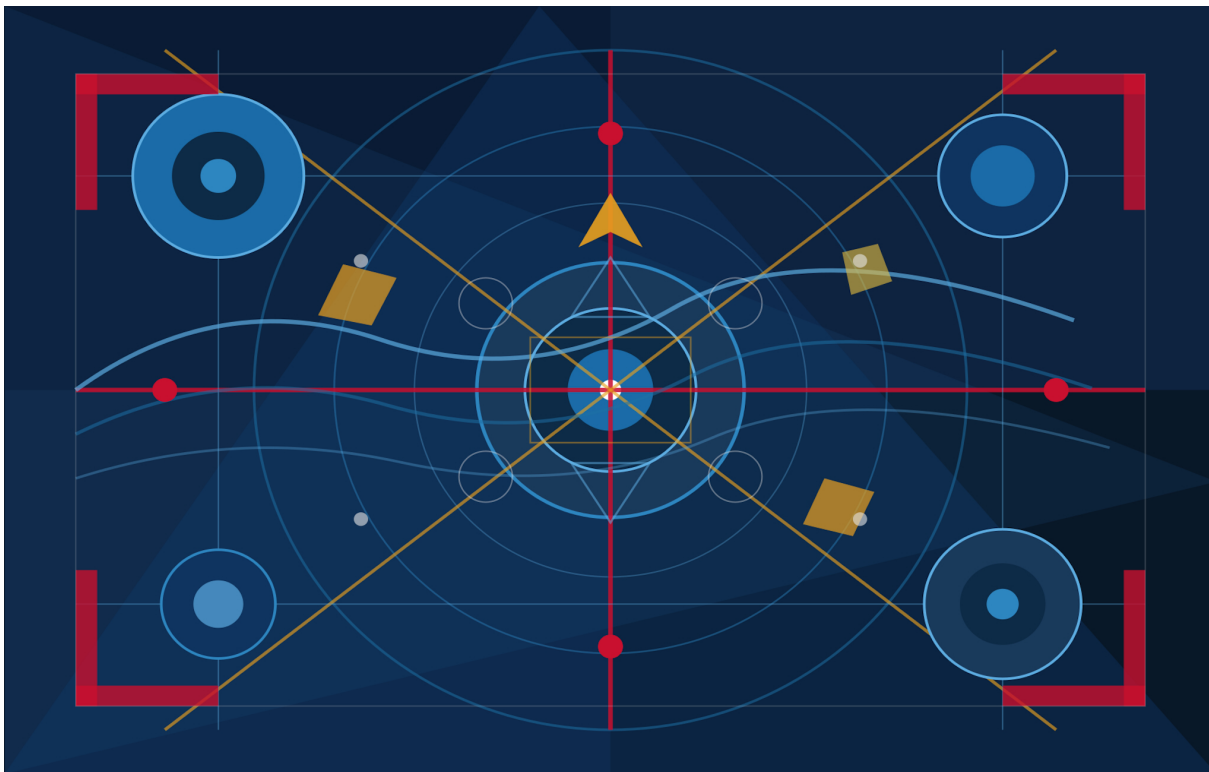
Fédération Nationale de l'Équipement et de l'Environnement - CGT

N° 2 - Juin 2026

AGENCES DE L'EAU

ÉDITORIAL

Un Service Public de l'eau sous tutelle budgétaire



Ce cahier ouvre sur l'édito qui rappelle le principe fondateur des agences — l'eau paie l'eau — et la manière dont l'État le défait, budget après budget. Il décompose ensuite la quadruple offensive qui met les agences à genoux, formule cinq revendications portables en CSA et défendables en intersyndicale, et dessine enfin les trois terrains sur lesquels se mène la lutte. Il se referme sur l'action du 11 juin 2026, qui a vérifié dans les faits ce que ce cahier énonce dans les formes.

LA QUADRUPLE OFFENSIVE

Aucune de ces offensives, prise isolément, ne suffirait. Ensemble, elles produisent un effet de ciseau désormais mesurable dans les rivières et les nappes.

Depuis quinze ans, les Agences de l'Eau subissent quatre offensives distinctes mais coordonnées. Aucune, prise isolément, ne suffirait à les mettre à genoux. Ensemble, elles produisent un effet de ciseau dont les conséquences sont désormais mesurables dans les cours d'eau, les nappes phréatiques et les bulle-

1. La ponction budgétaire systémique

Le principe fondateur des agences — l'eau paie l'eau — repose sur une règle simple : les redevances perçues dans un bassin versant y restent. Elles ne transitent pas par le budget général. C'est ce qui distingue ce modèle d'une taxe ordinaire.

Depuis 2015, l'État a méthodiquement démantelé cette règle. Par le plafonnement des redevances d'abord — un mécanisme qui interdit aux agences de percevoir au-delà d'un seuil fixé par la loi de finances. Par des prélèvements directs ensuite, inscrits chaque année dans les textes budgétaires sous des libellés technocratiques : **un hold-up sur une caisse affectée.**

Le montant cumulé dépasse **600 millions d'euros** — l'équivalent de cinq années complètes du budget d'intervention de l'Agence Loire-Bretagne. Ce n'est pas une régulation, c'est une prédation.

(lire la suite page 2)

L'eau paie l'eau

jusqu'à ce que l'État pioche dans la caisse

Il y a une formule que tout agent des Agences de l'Eau connaît par cœur. Une formule qui résume à elle seule le génie d'une loi adoptée en 1964, avant même que l'écologie soit un mot politique : **l'eau paie l'eau**. Les redevances perçues sur ceux qui prélèvent ou polluent reviennent, par bassin versant, à ceux qui restaurent, préservent et distribuent. Pas de captation centrale : une solidarité territoriale par la ressource elle-même.

Ce principe a traversé soixante ans. Il a fait école en Europe. Aujourd'hui, c'est l'État français qui l'assassine. Méthodiquement. Comptablement. Et en toute connaissance de cause.

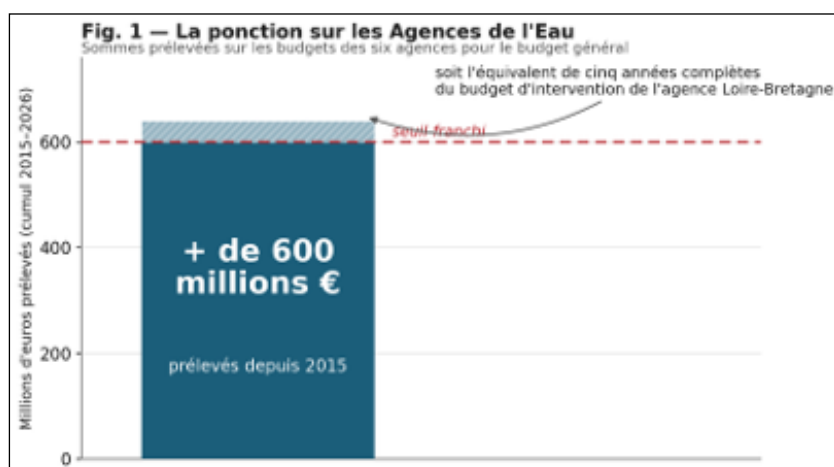
Depuis 2015, **plus de 600 millions d'euros** ont été prélevés sur les budgets des six agences pour boucher les trous du budget général. Six cents millions qui n'iront pas à la dépollution des rivières ni à la restauration des zones humides. Six cents millions arrachés à des bassins versants en état de stress hydrique croissant — et reversés à un État qui refuse de les chercher là où ils se trouvent : dans une fiscalité sérieuse sur les activités qui polluent, prélèvent et s'enrichissent sur la ressource commune.

Car le scandale ne s'arrête pas à la ponction. Il faut nommer ce qu'elle dissimule.

L'agriculture intensive — et elle seule — représente **plus de 70 % des prélèvements en eau** sur les bassins versants français, et est la première source de contamination des eaux souterraines par les nitrates et les pesticides. Le coût de la dépollution de l'eau potable que cette activité génère dépasse **un milliard d'euros par an**, supporté par les collectivités — c'est-à-dire par tous les usagers. Et pourtant, les grands opérateurs de l'agro-industrie bénéficient depuis des décennies d'exemptions et de plafonnements sur leurs redevances, négociés dans des comités de bassin où leurs représentants siègent en bonne place. La FNSEA a obtenu ce que la chimie et l'industrie n'ont jamais réussi à arracher : une fiscalité de l'eau taillée sur mesure, qui **socialise les coûts de la pollution tout en privatisant les bénéfices de la ressource.**

Les méga-bassines sont la version la plus visible — et la plus brutale — de cette logique. Des réservoirs de plusieurs millions de mètres cubes, financés en partie par des fonds publics, pompés dans les nappes phréatiques l'hiver pour alimenter l'irrigation intensive l'été. Non pas pour économiser l'eau, mais pour permettre aux plus gros exploitants de continuer à cultiver des espèces gourmandes dans des zones qui n'en ont plus. Pendant ce temps, les agences n'ont plus les effectifs pour instruire correctement

(lire la suite page 2)



tins d'analyse de l'eau potable.

Et pendant ce temps, les besoins d'investissement s'accumulent : réseaux d'assainissement vieillissants, zones humides à restaurer, masses d'eau dégradées à remettre en état avant l'échéance européenne de 2027. L'État prend l'argent d'un côté et s'étonne du retard de l'autre.



(suite de l'édito)

les dossiers de milieux aquatiques dégradés.

Et le contexte empire. Le réchauffement climatique n'est pas une hypothèse : les débits d'étiage de nos grands fleuves, les épisodes de sécheresse s'intensifient, les conflits d'usage se multiplient. la ressource se raréfie l'État choisit de réduire les capacités de l'institution chargée de la gérer C'est **une faute de gouvernance d'une gravité exceptionnelle** — et une faute politique assumée, puisqu'elle est reconduite budget après budget.

Ce cahier documente les offensives — pour montrer que le bon état de l'eau n'est pas une utopie : c'est un choix poli-

tique, comme son délabrement l'est aussi. Il formule cinq revendications portables en CSA, défendables en intersyndicale, intelligibles pour tout citoyen qui boit de l'eau ou qui se baigne dans une rivière — c'est-à-dire tout le monde.

Il n'y a pas de transition écologique sans eau propre. Il n'y a pas d'eau propre sans service public de l'eau. Il n'y a pas de service public de l'eau sans agents pour le faire vivre — et sans moyens pour qu'ils le fassent.

Ce cahier est le leur.

Ivan Candé
Secrétaire général FNEE CGT

La quadruple

(suite de la page 1)

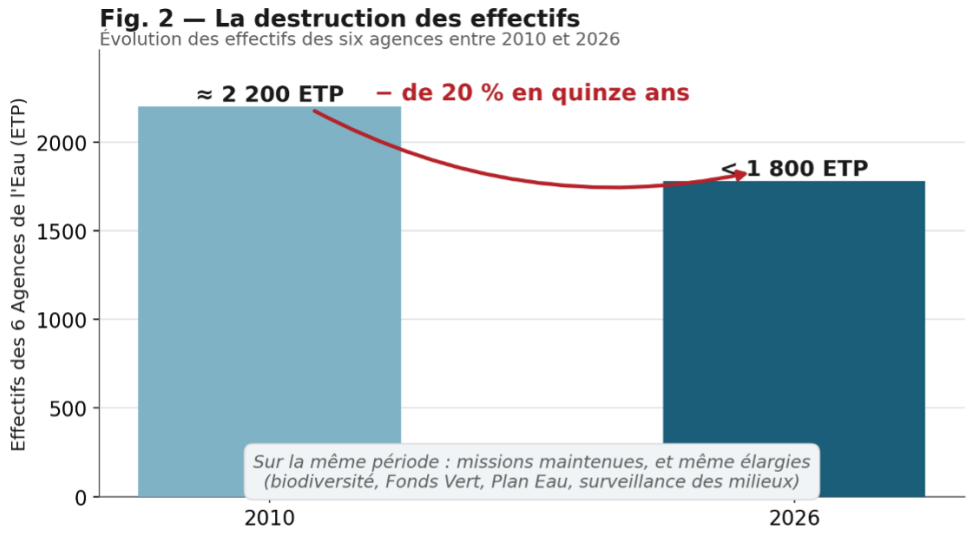
2. La destruction des effectifs

En 2010, les six agences employaient environ **2 200 agents**. En 2026, elles en comptent moins de 1 800. Plus de **20 % des effectifs ont disparu** en quinze ans — sans que les missions aient été ré-

duites d'un seul texte réglementaire et même en voyant leurs missions élargies (ex/ la biodiversité). Les agences sont tenues de collecter les redevances en assimilant leurs réformes, d'instruire plus de dossiers d'aides (Fonds Vert, Plan Eau...), de renforcer la surveillance des milieux naturels pour faire face à la profusion de substances chimiques déversées sur le marché, d'animer les mêmes territoires alors que les problématiques s'accroissent, et d'assurer de nouvelles missions (ex : qualification réglementaire des données d'auto-surveillance) avec un cinquième de leurs forces en moins.

Les délais d'instruction s'allongent, décourageant les petites communes rurales qui abandonnent des projets pourtant éligibles. Les missions d'animation territoriale sont sacrifiées en premier, car elles ne laissent pas de trace administrative immédiate.

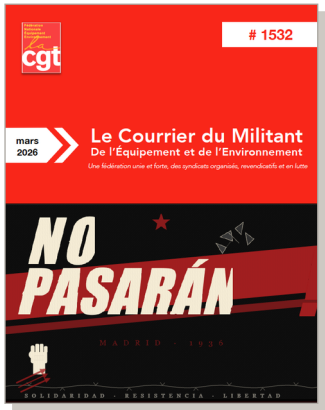
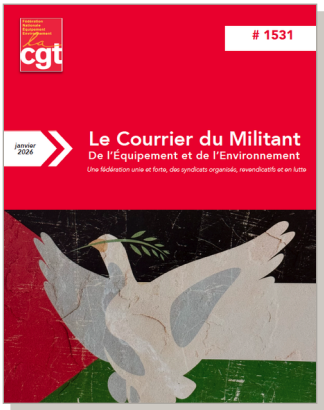
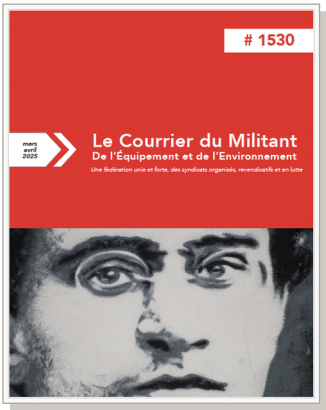
Ce sont des choix. Le schéma d'emplois des agences est fixé par arrêté ministériel. Chaque suppression de poste est une décision politique, présentée comme une contrainte budgétaire inévitable.



Lire pour comprendre, comprendre pour agir

Les publications de la Fédération Nationale de l'Équipement et de l'Environnement
Disponibles sur demande auprès de la fédération

Le Courrier du Militant



Impulsion



Analyser et comprendre les systèmes pour les combattre. Une fédération unie et forte, des syndicats organisés, revendicatifs et en lutte.

Fédération Nationale de l'Équipement et de l'Environnement

CGT Directeur de publication Ivan Candé - Directeur de la rédaction Benjamin Briant - Conception et réalisation Arnaud Laffon

Imprimé dans nos locaux - Contact : fnee@equipement.cgt.fr - Site : www.fnee-cgt.fr

offensive

3. Le détournement de mission

Les Agences de l'Eau ont été créées pour gérer la ressource en eau dans leur bassin versant. Cette définition claire en 1964 s'est progressivement brouillée : elles sont devenues la variable d'ajustement de politiques environnementales plus larges — sans moyens supplémentaires.

Depuis la création de l'Office français de la biodiversité en 2020, les agences contribuent à son financement à hauteur de **près de 400 millions d'euros par an** — prélevés sur les programmes d'intervention de bassin, sans augmentation des redevances. Ce sont des travaux de restauration de cours d'eau, de protection des captages, d'aide à l'assainissement rural qui n'ont pas été financés.

Le même mécanisme joue avec les plans gouvernementaux successifs — plan Eau, plan biodiversité— qui désignent les agences comme opérateurs de financement sans leur en donner les moyens. **La mission s'élargit ; le budget, lui, se contracte.**

4. L'incohérence des politiques publiques et la complaisance avec les milieux économiques

En 2022, **moins de 45 % des masses d'eau françaises** étaient en bon état écologique, moins de 70% en bon état chimique, et ces chiffres stagnent depuis plus d'une décennie. Ce constat d'échec vis-à-vis des objectifs d'atteinte du bon état imposés par l'UE s'explique en grande partie par une incohérence persistante des multiples politiques publiques ayant des conséquences sur les milieux aquatiques. Les agents des agences de l'eau ont actuellement la désagréable sensation d'être sur un tapis roulant : chaque progrès arraché sur le terrain par l'intervention des agences de l'eau est aussitôt annihilé par de nouveaux scandales sanitaires, de nouveaux polluants et pesticides mis en circulation, nouvelles de pollutions industrielles, de nouvelles exploitations de ressources, par le changement climatique... Au lieu de mettre en place des moyens de régulation et de contrôle pour affronter de manière rationnelle les problématiques qui s'empilent, les

gouvernements successifs jusqu'ici se sont contenté voire de louer de manière complaisante face aux lobbys agricoles et industriels et prenant au mieux des mesures non contraignantes. L'état continue par exemple de soutenir un modèle agricole fortement consommateur d'intrants chimiques, responsables de pollutions diffuses massives (nitrates, pesticides). Pire encore, cette collusion avec les lobbys s'accompagne aujourd'hui à la fois de reculs concrets sur le terrain (réintroduction de pesticides interdits, relance de projets de stockage d'eau, ...) mais aussi de la résurgence parfois de discours réactionnaires anti-science, climatosceptiques dans lequel l'environnement ne serait pas un paramètre à prendre en compte mais plutôt un frein à l'activité économique. Relayés jusque par des membres du gouvernement, dans le contexte mondial ou le rejet des politiques environnementales est érigé en slogan par certains chefs d'état, ces prises de positions ont de quoi inquiéter.

Le réchauffement climatique aggrave chaque année l'équation. Les sécheresses de 2022 et 2023 ont montré que la gestion quantitative de l'eau allait devenir un enjeu de sécurité publique dans plusieurs bassins. On réduit les effectifs des pompiers pendant que les incendies s'intensifient.

Nos revendications

Cinq ans de rapports concordants ont posé le diagnostic. Restait à formuler ce qui ne se négocie pas.

Cinq ans de rapports concordants — Cour des comptes, Comité national de l'eau, IGEDD, Sénat — ont établi le diagnostic sans laisser place au doute : les Agences de l'Eau sont sous-financées, sous-dotées en personnel et détournées de leurs missions. Les gouvernements successifs connaissent le problème. Ils ont choisi de ne pas le résoudre.

Ces cinq revendications ne sont pas un programme de négociation. Ce sont des conditions minimales pour que les agences puissent remplir les missions que la loi leur confie et que les citoyens sont en droit d'attendre.

Revendication 1 — Fin des ponctions : restitution du principe « l'eau paie l'eau »

Le plafonnement des redevances et les prélèvements directs sur les budgets des agences doivent cesser immédiatement et être inscrits comme illégaux dans la loi sur l'eau révisée. Les 600 millions d'euros prélevés depuis 2015 ont creusé un retard d'investissement qui se chiffre aujourd'hui en dizaines de milliers de dossiers non instruits, de travaux non engagés, de milieux non restaurés.

- La suppression du mécanisme de plafonnement des redevances dans les lois de finances
- L'inscription dans la loi d'une disposition interdisant tout prélèvement sur les fonds des agences à des fins étrangères à leurs missions de bassin
- Un plan de rattrapage budgétaire pluriannuel sur la période 2026–2030, à hauteur des sous-investissements constatés par les rapports officiels

Revendication 2 — Plan de recrutement : +300 ETP sur trois ans

La perte de plus de 20 % des effectifs en quinze ans n'est pas une contrainte subie — c'est le résultat de schémas d'emplois fixés par arrêté ministériel, revus à la baisse budget après budget. Nous exigeons un plan de recrutement net de **300 équivalents temps plein sur trois ans** (2026–2028), fléché en priorité vers :

- Les missions d'animation territoriale et d'appui auprès des collectivités rurales, abandonnées en premier lors des suppressions de postes
- L'instruction des dossiers d'aide, dont les délais allongés découragent les maîtres d'ouvrage les plus fragiles
- Le renforcement du programme de surveillance des milieux naturels
- Le renforcement de l'expertise et du transfert/valorisation des connaissances dans les différents domaines de compétences des agences
- La ré-internalisation des missions confiées à la sous-traitance privée telles que le contrôle des aides et des redevances, l'assistance à maîtrise d'ouvrage informatique ou les métiers supports (accueil, dépannage informatique...) pour faire ramener l'expertise au sein des agences

Ce plan doit s'accompagner d'un engagement pluriannuel sanctuarisé, non soumis aux arbitrages annuels des lois de finances.

Revendication 3 — Application sans dérogation du principe pollueur-payeur

L'agriculture intensive représente plus de 70 % des prélèvements en eau et la première source de contamination des eaux souterraines. Le coût de la dépollution de l'eau potable dépasse un milliard d'euros par an, supporté par les collectivités. Et pourtant, les grands opérateurs de l'agro-industrie bénéficient de plafonnements négociés hors de tout cadre transparent.

- La suppression des plafonnements négociés par branche d'activité ou groupe d'usagers ou des redevances agricoles sur les principes pollueur-préleveur/payeur plus incitatives à de meilleures pratiques agricoles
- La fin du financement indirect par les agences de dispositifs d'accompagnement à l'agro-industrie intensive qui relèvent du budget du ministère de l'Agriculture

Cette revendication ne vise pas les agriculteurs familiaux et les exploitants engagés dans des pratiques vertueuses — elle vise les grands opérateurs agro-industriels qui externalisent sur la collectivité le coût environnemental de leur modèle économique.

Revendication 4 — Plan DCE 2027 : un engagement budgétaire contraignant

La France ne peut pas manquer une troisième fois l'échéance de la Directive-Cadre sur l'Eau. L'objectif de bon état écologique pour 2027 est une obligation juridique internationale. Son non-respect expose la France à des procédures de manquement dont les astreintes se chiffreront en centaines de millions d'euros — bien au-delà des économies réalisées sur le dos des agences.

- Un plan national de rattrapage DCE doté d'engagements budgétaires pluriannuels contraignants, inscrits dans la loi de programmation des finances publiques
- Un rapport annuel au Parlement sur l'état de mise en œuvre, avec indicateurs par bassin versant opposables
- La fin de toute démarche de négociation d'un nouveau report auprès de la Commission européenne en lieu et place d'une remise à niveau des moyens.

Revendication 5 — Refus de tout démembrement

Le rapport sénatorial de juillet 2025 a dessiné une feuille de route que nous refusons : fusions forcées d'agences de l'état, transferts de missions, mutualisations imposées, recentralisation vers les préfetures. Les agences de l'eau vivent sous la menace de réorganisation, mettant en danger la gestion concertée de l'eau par bassin versant.

- Le maintien des six agences de l'eau comme établissements publics autonomes, dotés de la personnalité morale et de leur propre capacité de gestion
- Le rejet de toute proposition de fusion entre agences ou de transfert de leurs missions vers des structures à gouvernance réduite
- L'affirmation dans la loi du caractère non marchand de la ressource en eau et des services publics chargés de la gérer.

Ce que vivent les agents

POUR UN VRAI DIALOGUE SOCIAL DANS LES AGENCES

Ces revendications politiques ne valent rien si les agents qui font vivre les agences au quotidien continuent d'être traités comme des personnels de seconde zone. Le SNPAE-CGT et la FNEE-CGT portent également les revendications suivantes, spécifiques aux conditions d'emploi dans les six agences.

Le quasi-statut (QSAE) : 20 ans d'abandon à rattraper

Les neuf dixièmes des agents des agences sont des contractuels de droit public sous le quasi-statut des agences de l'eau (QSAE), créé en 2007 après une longue bataille syndicale. Ce cadre, jamais sérieusement réévalué depuis, présente aujourd'hui des écarts croissants avec les grilles de la fonction publique : stagnation indiciaire en euros constants depuis vingt ans, taux de promotion insuffisants, mobilité inter-agences quasiment impossible, une offre ponctuelle de titularisation au rabais, multiplication des contrats précaires depuis 2019 (intérim, CDD...).

Une refonte est en cours depuis 2025 — mais dans des conditions inacceptables : les projets de décrets et surtout les montants associés n'ont pas été communiqués aux organisations syndicales représentatives dans les agences, les grilles indiciaires ne seraient pas modi-

fiées, et le processus se déroule dans des réunions informelles sans statut réglementaire. **« Ne pas perdre » n'est pas un objectif à la hauteur de vingt ans de blocage.**

Nos exigences :

— Une **négociation collective formalisée** sur la refonte du QSAE, avec communication préalable des projets de textes et des simulations financières pour les agents à toutes les organisations représentatives dans les agences

—

— Une revalorisation indiciaire réelle avec un **alignement progressif des grilles indiciaires** du QSAE sur les grilles des fonctionnaires de la fonction publique d'État, seul moyen de compenser la suppression de deux jours ferries subies par les agents et la perte de pouvoir d'achat depuis 20 ans

— Un repyramidage exceptionnel au niveau supérieur de chaque catégorie pour les agents bloqués depuis des années du fait de taux pro/pro trop faibles

— Une **prime d'intéressement collective** applicable à l'ensemble des personnels — contractuels et fonctionnaires — en reconnaissance de l'engagement prouvé par le respect des contrats d'objectifs

Une évolution de carrière facilitée en assouplissant les règles trop restrictives définies dans le QSAE

Des avancées concrètes pour la mobilité externe, et notamment la réouverture de la titularisation sur poste avec des conditions de requalification attractives

Pour un CSA de réseau opposable

Il n'existe pas aujourd'hui d'instance formelle de dialogue social commune aux six agences. Les COSUI mis en place fin 2025 sont des réunions informelles sans droits garantis pour les représentants du personnel, sans procès-verbaux opposables, sans base réglementaire. C'est structurellement insuffisant pour traiter des sujets qui concernent l'ensemble du réseau — quasi-statut, mobilité inter-agences, harmonisation des conditions de travail, schémas d'emploi.

Le SNPAE-CGT et la FNEE-CGT exigent la création d'un Comité Social d'Administration de réseau, formalisé par décret, réunissant les représentants des six agences et de leur tutelle ministérielle, compétent sur tous les sujets communs. Ce n'est pas une revendication corporatiste : c'est la condition d'un dialogue social digne de ce nom.

Le Syndicat National des Personnels des Agences de l'Eau (SNPAE-CGT) affilié à la FNEE-CGT portera ces revendications dans les Comités Sociaux d'Administration de chaque agence, dans les instances intersyndicales et dans les mobilisations à venir. **Les élections professionnelles de décembre 2026** seront un moment de vérité sur la capacité du mouvement syndical à rassembler les agents des agences de l'eau autour d'un projet qui articule défense des missions, défense des conditions d'emploi et défense de la ressource en eau comme bien commun.

Vous pouvez contacter les syndiqués de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse à l'adresse suivante : contact.SNPAE-CGT@eaurmc.fr

ACTUALITÉ — 11 JUIN 2026

Le 11 juin, l'analyse a mordu sur le réel

Pendant que ce cahier s'écrivait, les agents ont répondu. Le 27 mai 2026, le ministère informait les organisations syndicales que le guichet unique de la fonction publique conditionnait la revalorisation indemnitaire du quasi-statut à l'arrêt des recrutements sous QSAE en 2028 — autrement dit, l'extinction lente du cadre d'emploi en échange d'une prime. Le marché était clair : un peu d'argent tout de suite contre la disparition du statut demain. Les agents ont refusé.

Le 11 juin, ils étaient en grève. À l'agence Rhône Méditerranée Corse — celle où le SNPAE-CGT est implanté — 55 % des personnels ont cessé le travail. Ce n'est pas un chiffre de routine syndicale : c'est plus d'un agent sur deux qui se met en grève dans une profession qu'on dit feutrée, technique, peu encline au conflit. Les médias ont relayé. La colère a pris une forme publique. Et la séquence ne s'est pas arrêtée là — tractage au forum Eau et Climat le 16 juin, puis rassemblement devant l'Assemblée nationale le 23 juin aux côtés du Collectif des Agences et Opérateurs de l'État en lutte.

Ce que démontre cette mobilisation, c'est exactement la thèse de ce cahier : la défense des conditions d'emploi et la défense des missions ne font qu'un. On ne sauve pas un quasi-statut sans sauver l'agence qui le porte. On ne défend pas une grille indiciaire sans défendre la ressource en eau que ces grilles servent à protéger. Le 11 juin l'a écrit dans les faits. Ce cahier l'a écrit dans les formes.

Le cadre de nos mobilisations

TROIS TERRAINS, SIMULTANÉS, QUI SE RENFORCENT L'UN L'AUTRE. EN ABANDONNER UN, C'EST LE LIVRER À L'ADMINISTRATION.

Les revendications de ce cahier ne se défendent pas dans un seul espace. Elles s'articulent sur trois terrains simultanés, qui se renforcent mutuellement. Agir sur un seul — se cantonner aux instances ou à la rue, aux élections ou à l'intersyndicale — c'est accepter d'avance que les autres restent aux mains de l'administration. Le Syndicat National des Personnels des Agences de l'Eau (SNPAE-CGT) et la FNEE-CGT entendent occuper les trois. Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter les syndiqués de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse à l'adresse suivante : contact.SNPAE-CGT@eaurmc.fr

1. Dans les Comités Sociaux d'Administration

Les CSA d'agence sont le premier terrain de traduction concrète de ces revendications. Chaque projet de budget, chaque décision de non-remplacement de poste ou de réorganisation de service doit être confronté aux cinq revendications de ce cahier et faire l'objet d'**avis motivés, versés au dossier, opposables**.

Les élu-es SNPAE-CGT disposent avec ce cahier d'un outil d'argumentation complet. Les chiffres sont sourcés, les comparaisons internationales documentées, les revendications formulées avec précision. Il ne s'agit pas d'occuper les instances pour en faire de la figuration : il s'agit de les utiliser comme **espace de production de preuves** — preuves du sous-financement, preuves de la dégradation des conditions d'emploi, preuves de l'incohérence entre les missions assignées et les moyens alloués.

Sur le dossier du quasi-statut, les COSUI inter-agences en cours ne sont pas un CSA de réseau. Nous y participons sans cautionner un processus opaque. Tant qu'un CSA de réseau formalisé n'existe pas, nous refusons que les réunions informelles tiennent lieu de dialogue social.

2. Dans les mobilisations inter-professionnelles

La défense des Agences de l'Eau n'est pas une cause corporatiste. Elle s'inscrit dans trois convergences qui sont autant d'espaces de mobilisation collective.

AVEC LE MOUVEMENT DE DÉFENSE DES SERVICES PUBLICS.

La ponction budgétaire sur les agences est la même logique que la saignée des hôpitaux, la réduction des effectifs de l'Éducation nationale, le démantèlement de Météo-France. L'argument que nous portons — des missions de service public ne peuvent pas être accomplies sans les agents et les budgets correspondants — est universellement partageable. Nous appelons les fédérations CGT à faire de la défense des agences de l'eau un axe des mobilisations interprofessionnelles à venir.

AVEC LES MOBILISATIONS POUR L'EAU COMME BIEN COMMUN.

Les luttes contre les méga-bassines, les mobilisations pour un environnement exempt de pollutions, les collectifs citoyens contre la privatisation rampante de la ressource sont nos alliés naturels. Ce cahier peut leur servir d'outil d'argumentation autant qu'aux militants syndicaux. La FNEE-CGT s'engage à construire des ponts entre l'action syndicale dans les agences et ces mobilisations territoriales.

AVEC LES ORGANISATIONS SYNDICALES SŒURS DES ÉTABLISSEMENTS LIÉS.

Les agent-es de l'OFB, des Parcs nationaux, du Conservatoire du littoral partagent avec ceux des agences les mêmes offensives budgétaires, les mêmes blocages de quasi-statut, la même logique de détournement de mission. Une action coordonnée entre FNEE-CGT, CGT Forêts et les sections CGT de ces établissements démultiplierait notre capacité de pression.

Il n'y a pas de lutte sociale sans lutte écologique. Il n'y a pas de lutte écologique sans service public — et sans les agents pour le faire vivre.

3. Aux élections professionnelles de décembre 2026

Elles constitueront un moment de vérité. La capacité du SNPAE-CGET à rassembler les agent-es des agences de l'eau autour d'un projet syndical cohérent sera mesurée dans les urnes.

Ce projet, c'est celui de ce cahier : articuler la **défense des missions** — contre les ponctions, pour les effectifs, pour le respect de la DCE — et la **défense des conditions d'emploi** — pour la revalorisation du quasi-statut, pour un CSA de réseau, contre la précarisation. Les deux sont indissociables. Un-e agent-e qui n'a pas de perspective de carrière ne peut pas défendre durablement la qualité de ses missions. Un service public qui n'a pas les moyens d'agir ne peut pas offrir aux agents qui y travaillent un cadre professionnel digne.

Ce cahier est aussi un outil électoral — assumons-le. Pas au sens de la propagande, mais au sens de la démonstration : voilà ce que la FNEE-CGT sait faire, voilà comment elle analyse, voilà ce qu'elle revendique, voilà avec qui elle entend travailler. Les agent-es des agences méritent une représentation syndicale qui soit à la hauteur de l'enjeu écologique et social de leurs missions.

Le Syndicat National des Personnels des Agences de l'Eau (SNPAE) affilié à la FNEE-CGT n'est actuellement présent qu'à l'agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse mais peut se déployer dans les 5 autres agences pour soutenir les personnels des agences.

Les agences de l'eau ont soixante ans. Elles ont survécu à sept majorités et à deux crises financières. Ce qui les menace aujourd'hui n'est pas une tempête passagère : c'est une politique délibérée, reconduite budget après budget, qui vide de sens le principe fondateur sur lequel elles reposent. Les inverser exigera du temps, de la continuité et une organisation syndicale solide.

Ce cahier est une contribution à cet effort collectif.





1533

juin
2026

Le Courrier du Militant De l'Équipement et de l'Environnement

Une fédération unie et forte, des syndicats organisés, revendicatifs et en lutte

